



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Veterans Affairs Canada  
Procurement & Contracting –  
Attn: Shawn Hughes  
[Shawn.Hughes@veterans.gc.ca](mailto:Shawn.Hughes@veterans.gc.ca)

**REQUEST FROM PROPOSAL  
AMENDMENT**

**DEMANDE DE PROPOSITION  
MODIFICATION AU CONTRAT**

*Proposal To: Veterans Affairs Canada*

**We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.**

*Proposition aux: Anciens Combattants Canada*

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s)

**Instructions: See Herein  
Instructions : Voir aux présentes**

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office – Bureau de distribution**  
Veterans Affairs Canada  
Procurement & Contracting  
Charlottetown, PEI  
Canada

<b>Title – Sujet</b> Cemetery Maintenance- Manitoba	
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> 3000729212	<b>Date</b> 2021-08-10
<b>Amendment No. – No Modif: 002</b>	
<b>GETS Reference No. – N° de reference de SEAG</b> -	
<b>File No. – N° de dossier</b>	<b>CCC No. / N° CCC - FMS No. / N° VME</b>
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b> <b>at – à 02 :00 PM</b> <b>on – le (2021-08-19)</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> CST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <i>Plant-Usine:</i> <input type="checkbox"/> <i>Destination:</i> <input type="checkbox"/> <i>Other-Autre:</i> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Inquiries to : - Adresser toutes questions</b> à: Shawn Hughes	<b>Buyer Id – Id de l'acheteur</b>
<b>Telephone No. – N° de téléphone :</b> (902) 314-9010	<b>FAX No. – N° de FAX</b> N/A
<b>Destination – of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination – des biens, services et construction :</b>  See Herein	

<b>Delivery required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivered Offered – Livraison proposée</b>
<b>Vendor/firm Name and address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Facsimile No. – N° de télécopieur</b> <b>Telephone No. – N° de téléphone</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)-</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Amendement 002 est soulevée à apporter les modifications suivantes :

**Supprimer ce qui suit:** effacer 1.2 Sommaire dans son intégralité

**Et Insérer ce qui suit:**

## **1.2 Sommaire**

### **Description**

ACC a cerné un certain nombre de réparations des stèles funéraires de vétérans, situées dans les zones MB09, MB10, MB11, le cimetière Makaroff, MB14, et MB16 dans la province de Manitoba, qui devront être réalisées en 2021/2022. Veuillez consulter la *Liste et sommaire des réparations requises* en attache.

Zone 1: L'aires de Gimli MB14 et de Peguis/Koostatak MB15

Zone 2: L'aire de Neepawa MB10 et le cimetière Makaroff

Zone 3: L'aire de Swan River MB16

Zone 4: Le cimetière Hillside à Portage la Prairie

Zone 5: L'aire de Winnipeg MB11

**Supprimer ce qui suit:** effacer 6.4 Durée du contrat dans son intégralité

**Et Insérer ce qui suit:**

## **6.4 Durée du contrat**

### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2023 inclusivement.

### **6.4.2 Date de livraison**

Tous les produits livrables doivent être reçus au plus tard le 1 novembre 2022.

### **6.4.3 Points de livraison**

La livraison en réponse au besoin se fera aux points spécifiés à l'annexe 5 — Liste des réparations et des cimetières.

**Supprimer ce qui suit:** effacer L'Annexe « A » Énoncé des travaux pour les réparations des stèles funéraires de vétérans dans son intégralité

**Et Insérer ce qui suit:**

**L'Annexe « A »**

**Énoncé des travaux pour les réparations des stèles funéraires de vétérans**

**Manitoba, 2021**

**Contexte**

Anciens Combattants Canada (ACC) est responsable de l'entretien des stèles funéraires d'environ 220 000 vétérans à travers le Canada. Les travaux d'entretien de ces stèles comprennent le nettoyage, l'alignement et le remplacement des fondations, ainsi que le remplacement des stèles brisées et illisibles. Il se pourrait que des travaux reliés au déplacement de la végétation ainsi que le remplacement de tourbe soit exigés.

### Lieu de'exécution des travaux

ACC a cerné un certain nombre de réparations des stèles funéraires de vétérans, situées dans les zones MB09, MB10, MB11, le cimetière Makaroff, MB14, et MB16 dans la province de Manitoba, qui devront être réalisées en 2021. Veuillez consulter la *Liste et sommaire des réparations requises* en attache.

Zone 1: L'aires de Gimli MB14 et de Peguis/Koostatak MB15

Zone 2: L'aire de Neepawa MB10 et le cimetière Makaroff

Zone 3: L'aire de Swan River MB16

Zone 4: Le cimetière Hillside à Portage la Prairie

Zone 5: L'aire de Winnipeg MB11

### Exigences du contrat

1. L'entrepreneur doit fournir la main-d'œuvre, les matériaux et l'équipement nécessaires pour la fourniture, la livraison et l'installation des produits livrables dans la *Liste et sommaire des réparations requises* en attache dans ce dossier.
2. L'entrepreneur doit effectuer tous les travaux conformément aux spécifications énumérées aux Sections 4.0 et 5.0 du *Manuel d'entretien technique national* d'Anciens Combattants Canada (voir documents joints à celui-ci). Les instructions pour le « pinning » sont aussi incluses a ce document.
3. L'entrepreneur doit fournir l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux et de l'équipement nécessaires pour l'enlèvement et l'élimination adéquate de tous les débris générés par les travaux requis. Si une stèle existante est remplacée par une nouvelle stèle, la stèle existante et toute l'inscription doivent être éliminées de manière digne.
4. L'entrepreneur doit effectuer tout travail d'aménagement paysager requis, y compris l'ensemencement ou le réengazonnement pour s'assurer que les sépultures sont remises dans leur état initial.
5. L'entrepreneur doit fournir des épreuves de toutes les nouvelles stèles funéraires au chargé de projet d'ACC pour approbation **avant la fabrication/gravure**.
6. L'entrepreneur doit prendre des photos de chaque stèle funéraire réparée et nouvellement installée (s'il y a lieu) au méthode spécifié dans les *Spécifications pour la prise de photos* (voir ci-joint). L'entrepreneur n'est pas tenu de prendre des photos des stèles avant le début des travaux.

L'entrepreneur doit enregistrer les photos dans un dossier de photos sur un site web de stockage infonuagique (site FTP, GoogleDrive, DropBox, etc.) et fournir le lien au chargé de projet d'ACC, lors que toutes les réparations sont terminées. Toute photo qui n'est pas prise conformément aux *Spécifications pour la prise de photos* doit être refaite aux frais de l'entrepreneur.

7. L'entrepreneur et ses employés doivent agir de façon professionnelle et respecter toutes les règles du cimetière, y compris les heures de travail. S'il y a des funérailles ou un service religieux (s'il y a

une église sur les lieux) dans les environs immédiat, l'entrepreneur doit cesser les travaux jusqu'à fin du service. La zone de travail doit être propre à la fin de chaque journée.

8. Si l'entrepreneur est tenu de donner un avis à un cimetière avant de commencer les travaux, le chargé de projet d'ACC fournira à l'entrepreneur les coordonnées de ces cimetières qui nécessitent un préavis à l'octroi du contrat. A défaut de manque de coordination achève les propriétaires des cimetières peut conduire à se voir refuser l'autorisation d'entrer dans les lieux.

### **Information additionnelle relative au contrat**

Une fois le contrat attribué, le chargé de projet d'ACC fournira à l'entrepreneur, une liste détaillée des stèles nécessitant des réparations, y compris le nom et la date du décès sur chaque stèle, les types de réparations requises et les coordonnées GPS (si disponibles) et les détails d'inscription pour les nouvelles stèles funéraires (s'il y a lieu, conformément aux exigences contractuelle n°5 ci-dessus).

### **Propriété et contrôle**

1. Tous les renseignements (personnels ou autres) utilisés, traités, stockés et enregistrés par l'entrepreneur afin de répondre aux exigences du contrat, quels qu'en soient le format, le soutien et les caractéristiques physiques, demeurent la propriété d'ACC, et sont contrôlés par ce dernier.
2. Tous les lois fédérales pertinentes s'appliquent dans toutes circonstances, même lorsque les renseignements sont sous la garde unique et entière de l'entrepreneur.
3. En acceptant ce contrat, l'entrepreneur reconnaît qu'ACC garde la propriété et le contrôle de tous les renseignements personnels et autres renseignements collectés, créés saisis, reçus, utilisés, traités, stockés, et enregistrés par l'entrepreneur pour répondre aux exigences décrites dans le contrat.
4. À la livraison des dernières exigences du contrat, l'entrepreneur devra s'assurer que tous les renseignements en question sont retournés au chargé de projet d'ACC.

### **Chronologie**

1. Afin de garantir que les stèles des vétérans sont en bon état avant le 11 novembre (le jour du Souvenir), tous les travaux doivent être achevés au plus tard le 1 novembre 2022.
2. Dans l'éventualité où les travaux seraient retardés en raison de circonstances imprévues, l'entrepreneur doit contacter le chargé de projet d'ACC sans délai pour discuter de la possibilité de réviser les dates. Aucun travail n'est autorisé après le 1 novembre 2022 sans l'approbation écrite du chargé de projet d'ACC.

### **Liste d'attachements**

- Attachement 1 - Manuel d'entretien technique national, section 4.0
- Attachement 2 - Manuel d'entretien technique national, section 5.0
- Attachement 3 - Instructions pour les gougeons
- Attachement 4 - Spécifications pour la prise de photos
- Attachement 5 - Liste et sommaire des réparations requises

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.